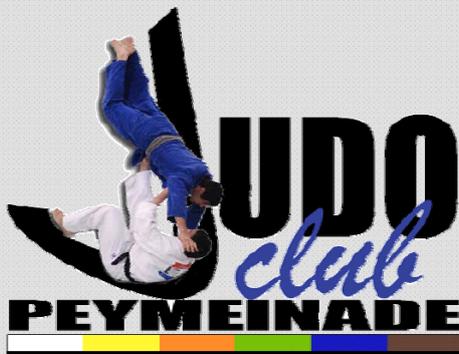


Fiche d'information

Session 2016/2017



ENTRAINEMENTS

Complexe sportif de Peymeinade

REPRISE DES COURS

Mercredi 07 septembre 2016

PRE-INSCRIPTION

Vendredi 02 septembre 2016
de 18h à 19h

A conserver



Horaires des cours*

	Mercredi	Vendredi
Eveil Judo 2012/2013+2011 (1 ^{ère} année de judo)	16h00 à 16h45	-
Mini Poussins 2009/2010+2011 (2 ^{ème} année de judo)	16h45 à 17h45	17h00 à 18h00
Poussins/Benjamins 2007 à 2004	17h45 à 19h00	18h00 à 19h15
Minimes et Séniors A partir de 2003	19h00 à 20h30	19h15 à 20h45

* en attente d'accord avec la mairie, nous vous informons que des changements pourraient être amenés



Tarifs

	Au Trimestre		A l'Année	
	1 cours	2 cours	1 cours	2 cours
1 adhésion	65€	100€	175€	260€
2 adhésions*	90€	160€	250€	440€
3 adhésions*	105€	210€	295€	590€
4 adhésions*	120€	260€	340€	740€
Frais fixes	Licence 36€ + Adhésion 14€ = 50€ Obligatoires et doivent être payés dès l'inscription.			
	TARIF CEINTURE NOIRE : 150€			

* de la même famille



Paiement, au choix :

- ▶ Le paiement par trimestre ▶ Le paiement à l'année ▶ 1 ou 2 cours par semaine ▶ Espèces ou chèques
- ▶ Paiement de l'année en 3 fois à condition de donner les 3 chèques à l'inscription



Pièces à fournir

- ▶ Un certificat médical datant de moins d'un mois au moment de l'inscription, **OBLIGATOIRE** à la fois pour suivre les cours de JUDO et pour participer à des compétitions officielles de Judo, le certificat sera obligatoirement revêtu de la mention "apte à pratiquer le judo en compétition".
Si vous détenez un passeport sportif, le certificat médical se fait directement en page 2 de votre passeport.
- ▶ La fiche d'inscription dûment remplie.
- ▶ 1 photo (nom écrit au dos)



Coordonnées

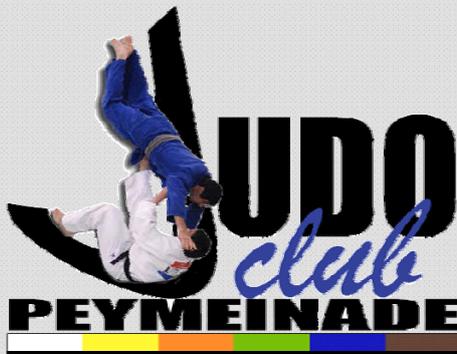
Professeur de Judo : Emmanuel QUILLON
Président de l'association : Paul CHAMPION – 07 63 20 74 77
Trésorière de l'association : Audrey LANZIANI - 06 23 12 48 21

Adresse mail : judoclub.peymeinade@yahoo.fr
Site internet : <http://judopeymeinade.clubeo.com/>
Facebook : JUDO Club Peymeinade



Fiche d'adhésion

Session 2016/2017



A nous remettre

1^{er} adhérent :

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Couleur de ceinture : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ ans

Adresse mail : _____

Portable : _____ Fixe : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

2^{ème} adhérent :

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Couleur de ceinture : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ ans

Adresse mail : _____

Portable : _____ Fixe : _____

3^{ème} adhérent :

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Couleur de ceinture : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ ans

Adresse mail : _____

Portable : _____ Fixe : _____

4^{ème} adhérent :

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Couleur de ceinture : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ ans

Adresse mail : _____

Portable : _____ Fixe : _____

Les informations sur les cours et sur les compétitions seront transmises par mail et par sms, tout au long de la saison. Aussi nous vous demandons de bien vouloir saisir toutes les informations demandées et de façon lisible.

Conditions Générales d'adhésion

A nous remettre

Je soussigné(e), Madame, Monsieur _____ ,
(mention à servir par le représentant légal si l'adhérent est mineur)

- Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir satisfait à la visite médicale obligatoire d'aptitude à la pratique sportive du judo. Je suis informé que toute activité souscrite ne peut être remboursée*.
- Autorise le professeur à prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas d'accident, pour moi ou mon (mes) enfant(s).
- Autorise mon (mes) enfant(s) ou moi-même à être photographié(s) ET/OU filmé(s) lors des cours ou compétitions. Les photos et vidéos sont susceptibles d'être publiées ou affichées.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

*merci de vous rapprocher du bureau pour plus d'information.

Personne à prévenir en cas d'urgence : (pour tous)

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer les coordonnées de ou des personnes à prévenir en priorité en cas de nécessité ou d'urgence :

1. Nom-Prénom _____

En qualité de _____ Téléphone _____

2. Nom-Prénom _____

En qualité de _____ Téléphone _____

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Définition du Judo

Le **judo** (柔道, *jūdō*, littéralement voie de la souplesse ou principe de l'adaptation) est un art martial, un sport de combat et un principe de vie d'origine japonaise (*budo*) fondé par Jigoro Kano en 1882. Il se compose pour l'essentiel de techniques de projection, de contrôles au sol, d'étranglements et de clefs.

Le JUDO est un art visant à fortifier l'esprit tout autant que le corps. Par la pratique régulière du judo, on acquiert non seulement de meilleures qualités physiques : muscles, souffle, réflexes, mais aussi de meilleures qualités intellectuelles : attention, décision, volonté.

ARTICLE 2 : Mise en garde

Le JUDO est un sport exigeant, pénible, où il faut savoir surmonter la douleur et ne pas craindre de transpirer. La réussite en judo n'est qu'une question de discipline; pour devenir un bon judoka, il suffit de le vouloir fermement, de s'entraîner régulièrement, de faire preuve de volonté, d'esprit, de continuité.

ARTICLE 3 : Club & règlement

Notre Club est là pour vous permettre de pratiquer le sport dans lequel vous rêvez d'exceller.

Les dirigeants, le Professeur et tous les licenciés vous accueillent avec joie et mettront à votre disposition leur dévouement, leur connaissance et leur expérience, si vous vous engagez formellement à accepter les règles ci-dessous:

- ▶ La présence aux entraînements est obligatoire du début à la fin de la séance.
- ▶ Le professeur et ses assistants dirigent les entraînements, ils ont toutes autorités et doivent être obéis sans discussion.
- ▶ Le silence est de rigueur sur le tapis.
- ▶ Le professeur seul décide du moment où les licenciés peuvent se présenter au grade supérieur.
- ▶ Les licenciés engagés par le Club à une compétition ou à une démonstration doivent y participer obligatoirement ; leur comportement devra faire honneur au Club.
- ▶ Le matériel mis à la disposition de notre Club: Dojo, Tatami, etc. doit être respecté.
- ▶ A l'extérieur comme à l'intérieur du Dojo, le judoka s'efforce d'avoir un comportement (paroles, tenue, etc.) qui ne puisse nuire au renom du Club et du Judo.

Tout manquement à la discipline, à l'esprit du Judo ou du Club sera passible de sanctions ; en principe, deux avertissements sont donnés avant exclusion définitive.

Cotisation : Elles permettent au Club d'exister. Tout licencié doit s'acquitter de ses cotisations selon un échéancier préétabli, payables en début d'année d'une seule traite.

L'aide départementale et toutes aides extérieures seront remboursées et non déduites.

ARTICLE 4 : Licence-assurance

Licence-assurance : délivrée par la F.F.J.D.A. (Fédération Française de Judo et des Disciplines Associées), elle est obligatoire pour pouvoir pratiquer le Judo; dès la validation par la Fédération, elle doit être conservée par le licencié pour l'année en cours. La vignette de l'année doit être collée dans le passeport à l'emplacement prévu (si possession de celui-ci voir article suivant).

ARTICLE 5 : Passeport sportif

Il est obligatoire dès l'obtention de la ceinture jaune. Il est délivré par la F.F.J.D.A. et est valable jusqu'à la catégorie minime, ensuite un passeport adulte devra être demandé. Il certifie le grade du judoka, son appartenance à un Club de Judo et permet à son détenteur de participer aux compétitions et autres activités officielles (stages, etc. ...). Il doit être visé tous les ans par votre médecin en même temps que le certificat médical spécifiant l'aptitude à pratiquer le judo et à faire de la compétition.

ARTICLE 6 : Tenue vestimentaire sur le Tatami

Tenue du Judoka: différentes mesures d'hygiène, de sécurité et de respect mutuel doivent être inscrites dans l'esprit et le comportement du Judoka. Le judoka ne doit pas arriver en judogi.

- ▶ Le judogi doit être lavé régulièrement et être dans un état impeccable pour les compétitions, les rencontres interclubs et les passages de grade.
- ▶ Le Judoka doit être propre, avoir les ongles coupés, les cheveux attachés s'ils sont longs ... Tout objet contondant ou coupant est strictement interdit sur le Tatami (sauf autorisation du Professeur pour l'exécution d'un Kata). Les colliers, bagues, montres, lunettes, barrettes, etc... doivent être ôtés avant de monter sur le tapis.
- ▶ Ce sport se pratique pieds nus : il est donc très important de ne pas marcher déchaussés à l'extérieur du tatami, et il tombe sous le sens que les chaussures sont interdites sur le tatami autant par mesure d'hygiène que pour éviter la destruction du matériel mis à notre disposition ; le judoka portera des tongs, sandales ou chaussons.
- ▶ Rappel: Le salut en Judo est une forme de politesse et de respect sur le Tatami, que ce soit envers le Professeur, un camarade, un adversaire ou l'esprit du Judo tout simplement.

Ces règles doivent être suivies pour une meilleure entente et coopération entre les licenciés du Club dans l'apprentissage d'un sport difficile parce qu'il est aussi un Art.

ARTICLE 7 : Prise en Charge

Le coût des licences pour les membres exécutifs du bureau (Secrétaire, Trésorier & Président) et celle du professeur sera pris en charge par l'association.

ARTICLE 8 : Éligibilité

Pourra être éligible membre du bureau tout licencié ou son représentant s'il n'est pas majeur et au poste exécutif du bureau tous membres qui auront un an d'ancienneté en tant que membre.

ARTICLE 9 : Légitimité

Ce règlement intérieur a été voté en assemblée générale le 01/01/2009.